

Centre de loisirs



ISSOIRE



*Programme des mercredis
du 9 janvier au 13 février 2019*



*Thème :
Hiver
et
récupération*

		MERCREDI 9 JANVIER	MERCREDI 16 JANVIER	MERCREDI 23 JANVIER
MOINS DE 6 ANS	MATIN	Atelier créatif Cerceaux musicaux	Maquillage Jeux sportifs	Karoké Peinture
	APRÈS MIDI	Jeux au gymnase Atelier modelage	Lecture de contes Jeux de ballons	Parcours de motricité Peinture coton tige
PLUS DE 6 ANS	MATIN	Atelier créatif Badminton et football Concours de dessins d'Hiver	Activités scientifiques Fabrication de mangeoires Initiation échecs	Initiation badminton Jeux de rôles Atelier découverte de contes
	APRÈS MIDI	Atelier peinture Petit bricolage Collage	Mobile en origami Jeux de société Jeux sportifs	Atelier maquillage Perles à repasser et dessins pixels Initiation ping-pong



I M P O R T A N T



CHAQUE ENFANT DOIT VENIR AVEC UN SAC À DOS
COMPRENANT UN GOÛTER ET UNE BOUTEILLE D'EAU

*Thème :
Hiver
et
récupération*

		MERCREDI 30 JANVIER	MERCREDI 6 FÉVRIER	MERCREDI 13 FÉVRIER
MOINS DE 6 ANS	MATIN	Jeux de société Activités manuelles	Atelier modelage Jeux sportifs	Kim goût Mimes Jeux de coopération
	APRÈS MIDI	Jeux collectifs Dessin	Peinture Parcours trottinettes	Parcours vélo Petits jeux
PLUS DE 6 ANS	MATIN	Initiation handball Création de bijoux Jeu « 4 images 1 mot » et illusions d'optique	Activités manuelles Jeux de coopération Dessins pixels	Jeux de société Atelier créatif Marionnettes
	APRÈS MIDI	Activité à l'EHPAD La Providence Tournoi de football Atelier créatif	Tournoi de tennis de table Fresque collective Petit bricolage	Carte à gratter Parcours santé Jeux de ballons



DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE APPORTÉES
AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS



INSCRIPTIONS



Hôtel-de-Ville

2, rue Eugène-Gauttier - Issoire

Tél. : 04 73 89 03 54

Lundi : 8h à 12h et de 13h15 à 17h15

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 13h15 à 17h15

Jeudi : 8h à 12h et de 13h15 à 17h15

Vendredi : 8h à 12h

NOUVEAU

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION



- Avis d'imposition le plus récent
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Numéro d'allocataire CAF/MSA
- Livret de famille (si le nombre de personne à charge est différent de celui mentionné sur l'avis d'imposition)
- Pour les parents séparés : jugement ou attestation fixant la résidence principale du ou des enfants.

Accueil échelonné de 7h45 à 10h et de 13h30 à 14h

Accueil à 12h pour le repas

Départ échelonné de 12h à 12h30,

de 13h30 à 14h et de 17h à 18h30.